



# **Appui fédéral total à la santé, à l'éducation postsecondaire, à l'aide sociale et aux services sociaux**

Septembre 2004

## **Appui fédéral total à la santé, à l'éducation postsecondaire, à l'aide sociale et aux services sociaux** **(2003-2004)**

Le gouvernement du Canada apporte une contribution sous plusieurs formes à la santé, à l'éducation postsecondaire, à l'aide sociale et aux services sociaux (notamment le développement de la petite enfance, et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants).

- Le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) et le Transfert visant la réforme des soins de santé (TRS) sont les principaux mécanismes que le gouvernement utilise pour offrir une aide aux provinces et aux territoires dans ces domaines<sup>1</sup>.
- Le gouvernement du Canada verse des paiements de péréquation à huit des dix provinces, qui sont alors libres d'affecter ces fonds comme bon leur semble.
- Le gouvernement accorde aussi une aide financière *directe* à la population canadienne par le biais du régime fiscal et dans le cadre de multiples programmes et services.

### **1. Transferts importants à l'appui de la santé, de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux**

L'aide que le gouvernement du Canada accorde aux provinces et territoires en matière de santé et de programmes sociaux se fait, en grande partie, au moyen de trois transferts importants :

- le Transfert canadien en matière de santé, à l'appui de la santé;
- le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, à l'appui de l'éducation postsecondaire, de l'aide sociale et des services sociaux, notamment le développement de la petite enfance, et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- le Transfert visant la réforme des soins de santé, à l'appui de la réforme dans les domaines jugés prioritaires par les premiers ministres dans l'Accord de 2003 des premiers ministres sur le renouvellement des soins de santé (soins primaires, soins à domicile et couverture des médicaments onéreux).

Au total, ces transferts fédéraux en espèces passeront de 21,8 milliards de dollars en 2003-2004 à 28,1 milliards de dollars en 2007-2008, une augmentation annuelle moyenne de 8 % pendant la période de l'Accord de 2003, ce qui est nettement supérieur à la hausse prévue de 4,9 % du produit intérieur brut nominal<sup>2</sup>.

Le gouvernement du Canada accorde également un financement ciblé aux provinces et aux territoires dans le cadre du Fonds pour l'équipement diagnostique et médical de 2003, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars. En 2003-2004, les provinces et territoires ont reçu 500 millions de dollars de ce fonds.

---

<sup>1</sup> Le TCS et le TCPS ont remplacé le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) en date du 1<sup>er</sup> avril 2004.

<sup>2</sup> Le transfert en espèces sont le TCS, le TRS, le TCPS et les suppléments du TCSPS de 2003 et de 2004. La base de calcul du taux de croissance annuel moyen de la période de cinq ans est l'année 2002-2003.

En outre, les provinces et territoires utilisent les revenus importants et prévisibles qu'ils tirent des transferts de points d'impôt fédéraux. Pendant la période de l'Accord, la valeur totale des transferts de points d'impôt du TCS/TCPS passera de 16,7 milliards de dollars en 2003-2004 à 21,3 milliards en 2007-2008.

Le total des transferts d'espèces et de points d'impôt s'élevait à 38,5 milliards de dollars en 2003-2004 et, selon les prévisions, atteindra 49,3 milliards en 2007-2008.

On trouvera des précisions à ce sujet à l'annexe 1.

## **2. Péréquation et formule de financement des territoires**

Le gouvernement fédéral verse des paiements de péréquation aux provinces moins bien nanties pour que celles-ci puissent fournir, à des taux d'imposition raisonnablement comparables, des services publics raisonnablement comparables à ceux d'autres provinces. Les provinces qui reçoivent ces paiements inconditionnels s'en servent pour affecter des fonds à des programmes qui relèvent de leur compétence, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux.

Terre-Neuve et Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan ont régulièrement reçu des paiements de péréquation. Ces dernières années, la Colombie-Britannique y est également devenue admissible. Sur la période de 1999-2000 à 2003-2004, le programme de péréquation a transféré en moyenne 10 milliards de dollars par année à ces provinces.

Les trois territoires ne reçoivent pas de paiements de péréquation, mais bénéficient de la formule de financement des territoires (FFT). Celle-ci comble l'écart entre les revenus autonomes du territoire et ses besoins de dépenses, notamment en ce qui concerne les soins de santé, l'éducation et les programmes sociaux. Les transferts au titre de la FFT ont progressé sensiblement depuis 1993-1994 pour atteindre 1,7 milliard de dollars en 2003-2004 (586 millions aux Territoires-du-Nord-Ouest, 686 millions au Nunavut et 424 millions au Yukon). Pour 2004-2005, la FFT est estimée à 1,8 milliard de dollars, ce qui, par habitant (13 900 \$ au Yukon, 15 000 \$ aux Territoires-du-Nord-Ouest et 24 000 \$ au Nunavut), représente une aide nettement supérieure à celle qui est accordée aux provinces, en raison des coûts élevés liés à la prestation de services dans le Nord.

## **3. Autres formes d'aide : dépenses directes et mesures fiscales**

En 2003-2004, le gouvernement du Canada a accordé des crédits supplémentaires de 25,5 milliards de dollars pour la santé, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux par le biais de dépenses directes et de mesures fiscales, à savoir :

- environ 5,6 milliards de dollars pour **la santé** dans des domaines qui relèvent de la compétence fédérale, notamment la santé des Premières Nations, des Inuits et des anciens combattants, la protection de la santé et la prévention de maladies, la recherche en matière de santé et les crédits d'impôt pour frais médicaux;
- environ 4,7 milliards de dollars pour **l'éducation postsecondaire**, notamment l'aide financière aux étudiants, l'appui à la recherche et l'aide aux Canadiens qui épargnent en prévision des études de leurs enfants;

- environ 15,2 milliards de dollars pour **l'aide sociale et les services sociaux**, notamment la Prestation fiscale canadienne pour enfants, l'aide sociale et les services sociaux et l'éducation de la maternelle à la douzième année pour les Premières Nations, le logement social, et les programmes et services pour les Canadiens défavorisés (par exemple, les jeunes à risque, les sans-abri et les personnes handicapées).

On trouvera des précisions à ce sujet à l'annexe 2.

Transferts fédéraux

## Transferts prévus par la loi jusqu'en 2007-2008

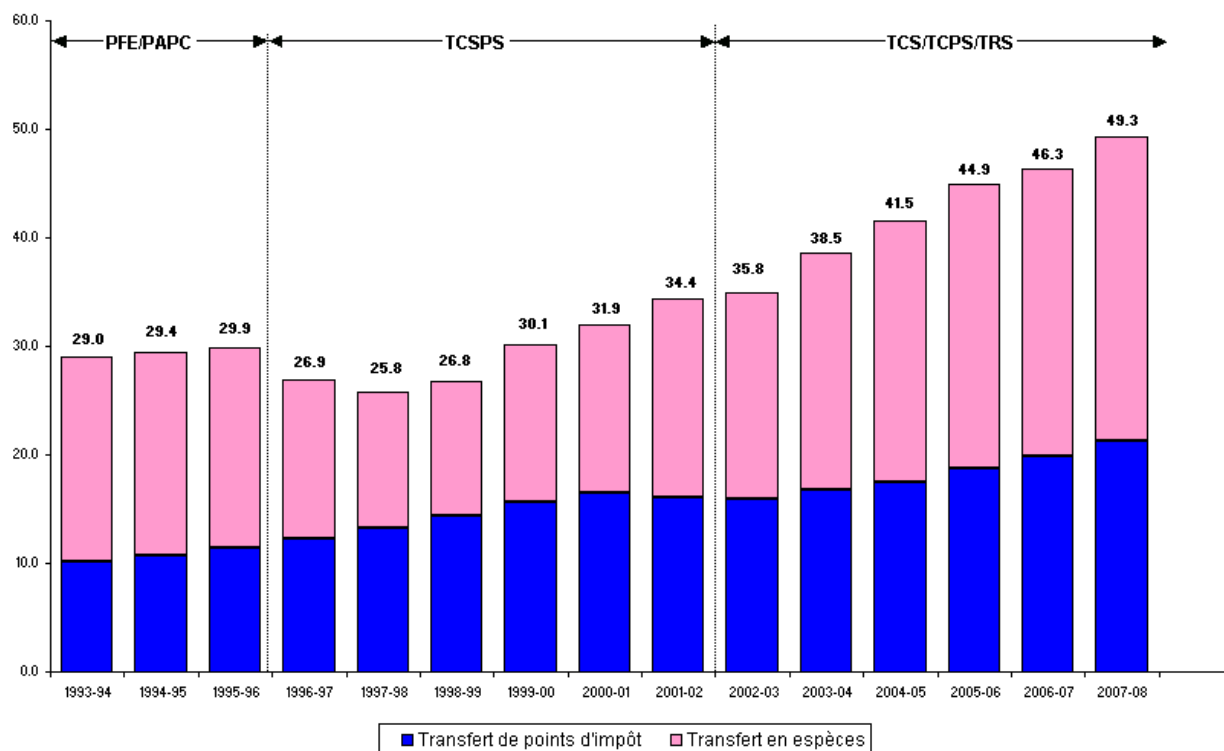
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Transfert canadien en matière de santé (TCS) <sup>1</sup>	12 276	12 650	13 000	13 400	13 750
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) <sup>1,2</sup>	7 549	7 900	8 225	8 500	8 800
Transfert visant la réforme des soins de santé (TRS)	1 000	1 500	3 500	4 500	5 500
Supplément en espèces du TCSPS de 2003	1 000	1 000	500		
Supplément en espèces du TCSPS de 2004 pour la santé		1 000	1 000		
<b>Total des transferts en espèces</b>	<b>21 825</b>	<b>24 050</b>	<b>26 225</b>	<b>26 400</b>	<b>28 050</b>
Points d'impôt du TCS/TCPS <sup>3</sup>	16 700	17 500	18 700	19 900	21 250
<b>Total (espèces et points d'impôt)</b>	<b>38 525</b>	<b>41 550</b>	<b>44 925</b>	<b>46 300</b>	<b>49 300</b>

<sup>1</sup> Les montants de 2003-2004 sont établis d'après la part hypothétique du TCSPS attribuée à la santé et aux autres programmes sociaux respectivement.

<sup>2</sup> Les espèces au titre du TCPS englobent des fonds pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (1 050 millions de dollars).

<sup>3</sup> Estimations du ministère des Finances Canada.

**Tableau 2 : Transferts fédéraux – santé et programmes sociaux, de 1993-1994 à 2007-2008**



*Nota* – Ce tableau présente les fonds attribués au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et des programmes qui lui ont succédé, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), ainsi que les augmentations en espèces du montant de base du TCSPS/TCS/TCPS pour la santé, pour le développement de la petite enfance et pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les suppléments du TCSPS de 2003 et de 2004 et le Transfert visant la réforme des soins de santé. Est exclu le financement ciblé au titre de la santé prévu par le Fonds pour l'équipement diagnostique et médical et par le Fonds pour la santé publique et l'immunisation.

## Péréquation

Les provinces moins nanties utilisent leurs paiements de péréquation pour financer leurs programmes sociaux et de santé. Plus de 50 milliards de dollars en paiements devront être transférés aux provinces bénéficiaires de la péréquation au cours des cinq prochaines années, soit de 2004-2005 à 2008-2009. Pour connaître le total des droits de péréquation accordés depuis 1993-1994 et en savoir davantage sur la péréquation, on peut consulter le site Web suivant du ministère fédéral des Finances : <http://www.fin.gc.ca/fedprov/eqpf.html>

**Dépenses fédérales directes et fiscales  
liées à la santé<sup>1</sup> (estimations) – 2003-2004**

	<b>2003-2004</b>	
	<i>(en millions de dollars)</i>	
<b>Dépenses directes</b>		
Santé Canada	2 961	
Ministère des Anciens combattants	776	
Instituts de recherche en santé du Canada	595	
Ministère de la Défense nationale	117	
Solliciteur général Canada (maintenant Sécurité publique et Protection civile Canada)	160	
Autres ministères/organismes du gouvernement <sup>2</sup>	76	4 685 <sup>3</sup>
Inforoute Santé du Canada		60 <sup>4</sup>
	<b>Total partiel</b>	<b>4 745</b>
<b>Mesures fiscales<sup>5</sup></b>		
Crédit d'impôt pour frais médicaux		700
Supplément remboursable pour frais médicaux		65
Crédits pour aidant naturel et pour personne déficiente à charge		65
	<b>Total partiel</b>	<b>830</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 575</b>

<sup>1</sup> Sources : Institut canadien d'information sur la santé (ICIS); *Conjuguer nos forces*, Rapport annuel 2003/2004 et Sommaire du plan d'affaires 2004/2005, Inforoute Santé du Canada; estimations des dépenses fiscales établies par le ministère des Finances.

<sup>2</sup> Notamment Statistique Canada, Citoyenneté et Immigration, Fondation canadienne pour l'innovation, Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, Institut canadien des recherches avancées.

<sup>3</sup> Prévission de l'ICIS pour l'année civile 2003. Ce chiffre englobe tant la prestation que le financement des services fournis par des tiers. **Nota** : La ventilation par ministère pour 2003 a été déterminée à l'aide des chiffres arrêtés par l'ICIS en 2001-2002 pour les ministères avec un calcul proportionnel des prévisions générales de 2003.

<sup>4</sup> Rapport annuel de 2003-2004, page 26.

<sup>5</sup> Estimations pour l'année d'imposition 2003.

**Dépenses fédérales directes et fiscales  
liées à l'éducation postsecondaire<sup>1</sup> (estimations) – 2003-2004**

**2003-2004**  
(en millions de dollars)

**Aide à l'accès à l'éducation postsecondaire**

Programme canadien de prêts aux étudiants	794
Subvention canadienne pour l'épargne-études	395
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire <sup>2</sup>	300
Bourses d'études supérieures du Canada	25
Programmes d'éducation postsecondaire pour Autochtones	304
<b>Total partiel 1</b>	<b>1 818</b>

**Aide à la recherche sur les établissements d'éducation postsecondaire<sup>3</sup>**

Conseils subventionnaires (sauf les Instituts de recherche en santé du Canada)	850
Chaires de recherche du Canada	156
Fondation canadienne pour l'innovation <sup>2</sup>	180
Coût indirect de la recherche	225
CANARIE	37
Génome Canada	41
<b>Total partiel 1</b>	<b>1 489</b>

**Mesures fiscales<sup>4</sup>**

Exemption partielle du revenu provenant d'une bourse d'études	22
Crédit d'impôt au titre des intérêts payés sur les prêts étudiants	70
Crédit d'impôt pour frais de scolarité/d'études (y compris transfert et report)	1 165
Régime enregistré d'épargne-études	125
<b>Total partiel 1</b>	<b>1 382</b>

**TOTAL 4 689**

<sup>1</sup> Différentes sources, dont le budget des dépenses principal, les rapports ministériels sur le rendement, les estimations des dépenses fiscales établies par le ministère des Finances, les plans budgétaires, et le rapport unifié sur le Programme canadien de prêts aux étudiants.

<sup>2</sup> Flux annuel des décaissements.

<sup>3</sup> Sauf les dépenses liées à la recherche médicale, qui figurent à la rubrique des dépenses directes au tableau de la santé.

<sup>4</sup> Les estimations concernent l'année d'imposition 2003.



## Dépenses fédérales directes et fiscales liées à l'aide sociale et aux services sociaux<sup>1</sup> (estimations) – 2003-2004

	2003-2004
	<i>(en millions de dollars)</i>
<b>Enfants<sup>2</sup></b>	
Prestation fiscale canadienne pour enfants <sup>3</sup>	8 205
Allocation spéciale pour enfants	140
Déduction pour frais de garde d'enfants <sup>3</sup>	545
<b>Total partiel</b>	<b>8 890</b>
<b>Personnes handicapées</b>	
Fonds d'intégration	30
Aide à l'employabilité des personnes handicapées	193
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	365
<b>Total partiel</b>	<b>588</b>
<b>Autochtones<sup>2</sup></b>	
Services sociaux pour Premières Nations	1 194
Éducation des Premières Nations – de la maternelle à la douzième année	1 127
Garde d'enfants pour Premières Nations et Inuit	50
Centres urbains polyvalents pour jeunes Autochtones, centres d'accueil autochtones, et Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain <sup>4</sup>	50
<b>Total partiel</b>	<b>2 421</b>
<b>Jeunes</b>	
Jeunes à risque	216
Justice pour les jeunes	218
<b>Total partiel</b>	<b>434</b>
<b>Logement</b>	
Sans-abri	184
Programme d'aide à la remise en état des logements	75
Logement social	1 906
Initiative pour le logement abordable	170
<b>Total partiel</b>	<b>2 335</b>
<b>Divers</b>	
Services d'aide juridique au criminel	127
Services d'immigration et d'établissement des réfugiés	381
<b>Total partiel</b>	<b>508</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 176</b>

<sup>1</sup> Différentes sources, dont le budget des dépenses principal, les rapports sur les plans et priorités, les estimations des dépenses fiscales établies par le ministère des Finances et les plans budgétaires.

<sup>2</sup> Aux rubriques « Enfants » et « Autochtones », sont exclues les dépenses suivantes liées à la santé et aux Autochtones : le Programme de nutrition prénatale, le Programme d'action communautaire pour les enfants, l'Initiative d'aide préscolaire aux enfants autochtones, le programme relatif au syndrome d'alcoolisme fœtal dans les réserves, et Grandir ensemble. Ces dépenses, qui s'élèvent à environ 200 millions de dollars, figurent au tableau sur la santé. En outre, les dépenses inscrites à la rubrique « Enfants » excluent celles qui relèvent du Régime d'assurance-emploi au titre des prestations de maternité (887 millions de dollars) et des prestations parentales/d'adoption (1 952 millions de dollars).

<sup>3</sup> Les dépenses fiscales concernent l'année d'imposition 2003.

<sup>4</sup> Ces programmes offrent différents services de soutien aux Autochtones dans le cadre de projets.